**Communiqué de presse**

Mardi 14 janvier 2020

Le groupement hospitalier

Rance-Emeraude et l’ARS Bretagne signent un contrat hospitalier de territoire

**Mardi 14 janvier 2020, le Groupement Hospitalier Rance Emeraude et l’Agence Régionale de Santé Bretagne signent un contrat hospitalier de territoire. Ce dispositif vise à améliorer la gradation de la prise en charge du patient et le principe de territorialisation de l’offre de soins.**

Constitué en juillet 2016, le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Rance Emeraudes’intègre dans la continuité des coopérations déjà engagées entre les centres hospitaliers de Saint-Malo, Dinan et Cancale du territoire de santé Saint-Malo/Dinan.

Lors de son déplacement le 28 novembre dernier au sein du centre hospitalier de Saint-Malo, Stéphane Mulliez, Directeur général de l’ARS Bretagne, a annoncé la signature du contrat hospitalier du territoire Rance Emeraude.

**Contrat hospitalier de territoire,
un dispositif au service de la qualité des soins**

**Le contrat hospitalier de territoire**, outil régional déployé avec chacun des GHT bretons depuis 2012, **a pour objectif d’accompagner les établissements de santé membres d’un groupement hospitalier de territoire dans la mise en œuvre de projets communs permettant d’atteindre les objectifs inscrits dans leur projet médical partagé (PMP).** Pour rappel, le PMP du GHT Rance Emeraude a été approuvé par le Directeur général de l’ARS Bretagne le 20 juin 2017.

Le contrat hospitalier de territoire permet de manière générale :

* d’une part, le financement de recrutement de praticiens et ou professionnels de santé notamment dans le cadre de **constitution des équipes territoriales afin d’améliorer l’accès aux soins avec une réponse mieux organisée, structurée, graduée et plus lisible ;**
* d’autre part, **le financement d’équipement**s au travers d’aides à l’investissement, prémices des dispositions annoncées dans le cadre du Plan "Investir pour l’hôpital".

C’est donc à travers un accompagnement financier **d’un montant total de 970 000 euros** que l’ARS Bretagne s’engage, ce jour, à soutenir le GHT Rance-Emeraude.

**Vieillissement de la population, attractivité des établissements, soutien aux filières de soins : le contrat hospitalier de territoire Rance-Emeraude identifie plusieurs axes**

**Vieillissement de la population**

Le contrat hospitalier de territoire Rance-Emeraude permet **de renforcer l’offre territoriale de soins en néphrologie** en maintenant notamment une offre sur le site de Dinan à travers le financement d’un temps de praticien néphrologue (0,8 équivalent temps plein). Il finance aussi un temps d’infirmière permettant **d’assurer la coordination de l’offre territoriale des consultations plaies et cicatrisation** effectuées notamment grâce à la téléconsultation.

**Difficultés de recrutement et d’attractivité des établissements**

Le contrat hospitalier de territoire Rance-Emeraude contribue à **l’optimisation de l’organisation de la continuité des soins de l’activité de soins critiques en vue de maintenir l’activité d’unité de surveillance continue sur le centre hospitalier de Dinan** à travers un soutien financier à la constitution de l’équipe territoriale de réanimateur et anesthésistes. Il permet aussi le **maintien de l’offre de consultations en pneumologie** au regard de la diminution de l’activité de médecins libéraux.

**Accompagnement de certaines filières (aides à l’investissement ou mise en œuvre de services innovants)**

**Filière digestive**

* Développer l’activité (consultations et endoscopies) tout en assurant une continuité de prise en charge du service de gastro-entérologie au centre hospitalier de Dinan ;
* Développer l’activité de Recherche Clinique.

**Soins critiques**

* Optimiser l'organisation territoriale de la continuité des soins de l'activité de soins critiques en améliorant son fonctionnement au niveau territorial, en vue notamment de maintenir l'activité USC continue sur le site du centre hospitalier de Dinan.

**Pneumologie**

* Maintenir l'offre territoriale de consultations de pneumologie au regard notamment de la diminution de l'activité des médecins libéraux sur chacun des bassins de vie.

**Filière gériatrique**

* Structurer et assurer la coordination de l'offre territoriale de consultations plaies et cicatrisation lesquelles pourront être effectuées en partie via le dispositif de téléconsultation.

**Néphrologie**

* Renforcer l'offre territoriale de soins au regard de l'augmentation de la demande liée notamment au vieillissement de la population et en vue de maintenir une offre sur le centre hospitalier de Dinan ;
* Renforcer et pérenniser la prise en charge liée à la progression de l'activité de repérage et d'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales.

**Plusieurs filières (SSR, digestive …)**

* Assurer le maintien de certaines activités à l'échelle du territoire en disposant de matériels conformes et répondant aux bonnes pratiques.

**Filière médico technique**

* Consolider les projets relatifs à l'activité pharmaceutique notamment celui lié à la création d'une pharmacie à usage intérieur unique dévolue au pôle médico-technique territorial.

**Repérage et accompagnement des victimes de violences intrafamiliales**

* Renforcer et pérenniser la prise en charge.

Ce contrat fera l’objet annuellement d’une évaluation permettant d’apprécier collectivement les avancées de chaque projet et de capitaliser sur les réussites au-delà du territoire.